

ALÈS



Alès L'ESPACE DU BIEN-VIVRE
Cévennes



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Extension de la Verrerie, pôle national cirque Occitanie



II_ MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Enquête publique

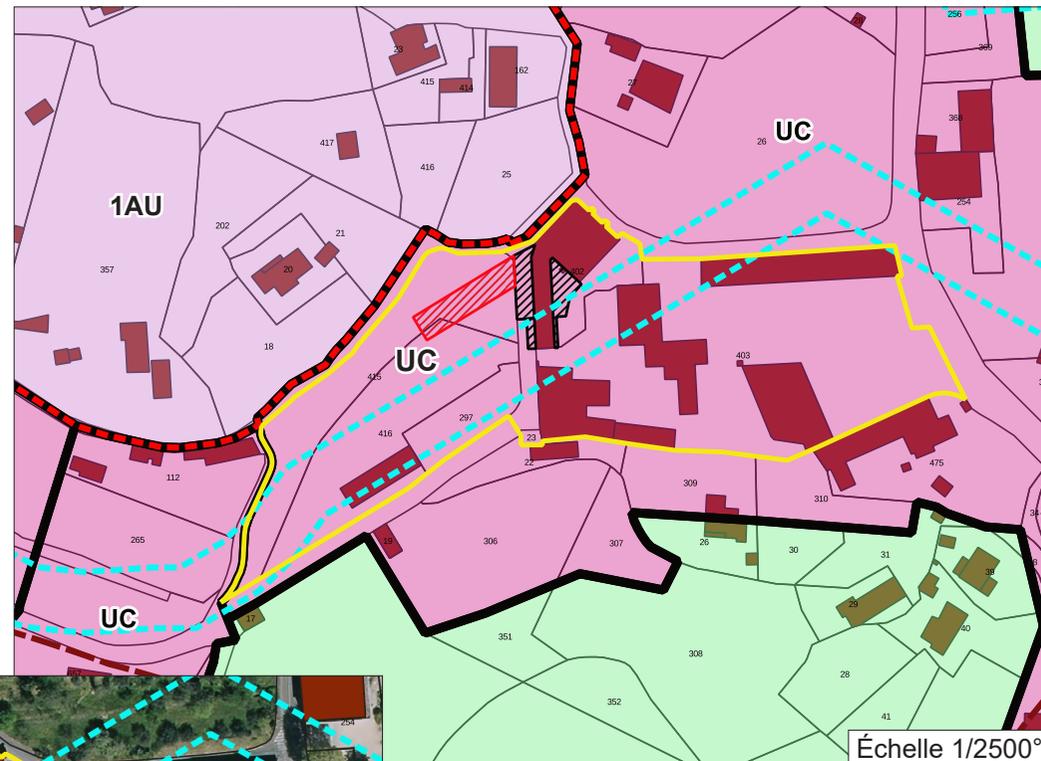
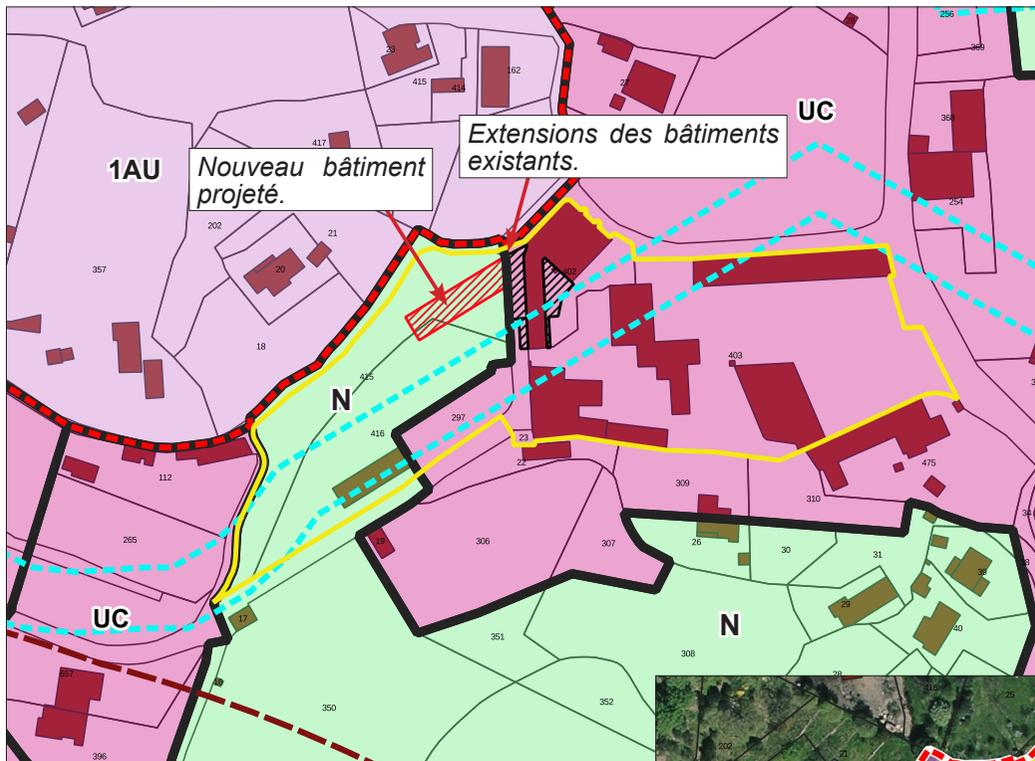


CROUZET URBANISME
4 impasse les lavandins – 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

Règlement graphique «avant - après»

Règlement graphique actuel

Nouveau règlement graphique



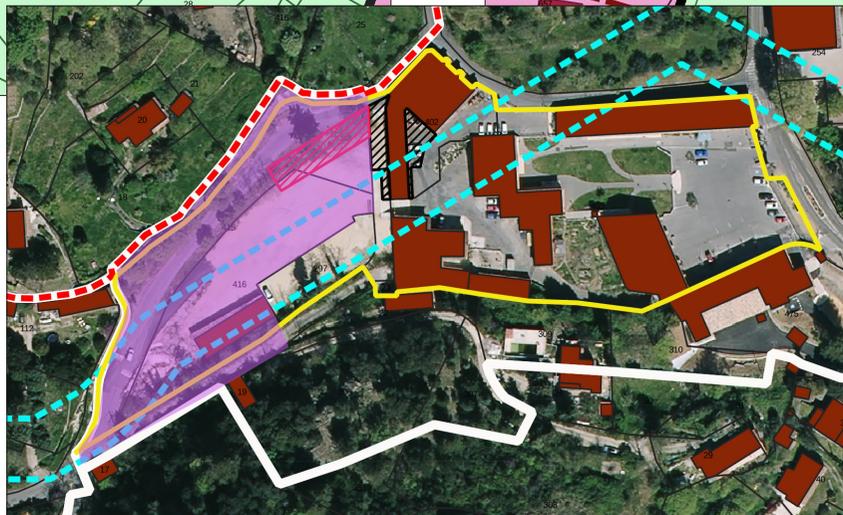
Échelle 1/2500°

UC Zone urbaine, de bâti moyennement dense, comprenant principalement de l'habitat individuel et de l'habitat collectif, mais aussi des commerces, et services divers

1AU Zone à urbaniser (pas ou insuffisamment équipés pour desservir les constructions à implanter), mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou une révision du PLU.

N Zone naturelle.

--- Recul des constructions de 10 mètres à partir du haut des berges (Périmètre indicatif).



Une partie de la zone N est reclassée en zone UC (0,55 ha). Elle correspond à la petite esplanade, déjà artificialisée, qui accueille les chapiteaux et le parking.

